COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 4 JUILLET 2022

Convocation du 29 Juin 2022

Sous la présidence de M. Michel RANDJIA, Maire, étaient présents M. LENGLET B., Mme LIMON, M. CAILLAUX, Mme DUCHATEAU, M. GENEST

Excusés: Mme MAROSE, Mme DIEU, M. LENGLET E., M. PILLE

M. LENGLET E. donne pouvoir à M. LENGLET B M. PILLE qui donne pouvoir à Mme LIMON. Mme MAROSE donne pouvoir à M. RANDJIA Mme DIEU donne pouvoir à M. GENEST

Absent: M. FOURNIER

M. Bernard LENGLET est désigné secrétaire de séance

La séance débute à 19h00.

Point de situation sur le chantier de la Sarcelle

M. le Maire présente au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un changement de prestataire pour pallier l'abandon de chantier de l'entreprise ISOTECK dans le cadre du lot n°3 (menuiseries et aménagement intérieur) de l'opération de réhabilitation du café-restaurant La Sarcelle.

M. le Maire rappelle que le contexte inhérent à cet imprévu a des conséquences importantes pour :

- le bon déroulement de la fin du chantier, qui a pris beaucoup de retard
- la situation personnelle du couple de repreneurs du commerce qui doit composer irrémédiablement avec un report du début de l'activité de la société

Après constat d'huissier faisant état de la non présentation des représentants de la société ISOTECK suite à leur convocation, la décision a été prise avec le concours de la maîtrise d'œuvre de demander des devis à des entreprises concernant la fourniture et la pose de menuiseries ainsi que pour l'aménagement intérieur et la façade du bar.

Trois entreprises ont répondu à la demande de la commune pour les menuiseries et une entreprise pour l'aménagement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise M.E.S Fermetures pour un montant H.T. de 47 059,77 € au titre de la fourniture et la pose de menuiseries, le devis de l'entreprise Concept Mobilier pour un montant H.T. de 20 566,90 €

au titre de l'aménagement intérieur et le devis de l'entreprise Concept Mobilier pour un montant H.T. de 4 507,20 € pour la façade du bar.

Des avances seront versées aux entreprises de la façon suivante :

- 22 588,69 € pour l'entreprise M.E.S Fermetures (soit 40% du montant TTC du devis)
- 9 026,67 € pour l'entreprise Concept Mobilier (soit 30% du montant TTC des deux devis)

Décision modificative des crédits budgétaires

M. le Maire présente au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une décision modificative des crédits budgétaires afin de permettre le versement d'avances aux entreprises M.E.S Fermetures et Concept Mobilier, retenues pour pallier l'abandon de chantier de l'entreprise ISOTECK dans le cadre du lot n°3 (menuiseries et aménagement intérieur) de l'opération de réhabilitation du caférestaurant La Sarcelle

Par conséquent, la décision modificative suivante est soumise au vote :

Dépenses d'investissement

Imputation 238 – Avances versées Imputation 2135 – Installations générales et agencements	31 616 € - 6 000 €
	25 616 €

Recettes d'investissement

Imputation 238 – Récupération d'avance 25 616 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative ainsi présentée.

Transfert de la compétences « Infrastructures de charge de véhicules électriques » à la FDE80

Monsieur le Maire rend du compte de l'entretien avec un représentant de la SICAE de la Somme et du Cambrésis qui s'est tenu depuis la dernière réunion de Conseil. Il en ressort de ce rendez-vous que le transfert de compétence serait définitif et ne laisserait pas à l'avenir le choix à la commune de choisir son prestataire pour une réalisation de ce type. Considérant que la SICAE atteste de proposer des garanties équivalentes, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition émise par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

Le Maire, Michel RANDJIA